

Expert de l'efficacité et de la performance énergétique des bâtiments neufs et anciens de l'habitat et le tertiaire.

## Expert en Economie et Efficacité Energétique des Bâtiments Titre\* de niveau II (BAC + 3)

Cycle Diplômant de 41 jours (théorique et pratique)



Certifiés ISO 9001 V2008

### Programme de la Formation N° ENR-EEE

#### Durée

30 jours (hors options) de 9h00 à 17h00

(Cours théoriques + travaux pratiques en autonomie + terrain + journée thermographie et infiltrométrie)

#### Lieux

PARIS-LYON-NANTES-THONVILLE

#### Dates:

Voir calendrier

#### Dates limites d'inscriptions/Tarifs

**30 jours avant le début de la formation**

Contactez nous à

[formation@o2diagnostics.com](mailto:formation@o2diagnostics.com)

**03 82 83 24 28 / 06 77 17 36 40**

#### TARIFS

**5600 € TTC par personne**

#### Effectif maxi

8 stagiaires

#### Validation :

- Attestation de Compétences.

- Titre II (**en option**) Titre enregistré au RNCP (arrêté du 05 avril 2012, J.O. du 14 AVRIL 2012, NOR : APPD1209691A)

- Certification DPE individuelle (**en option**)

#### Pré requis :

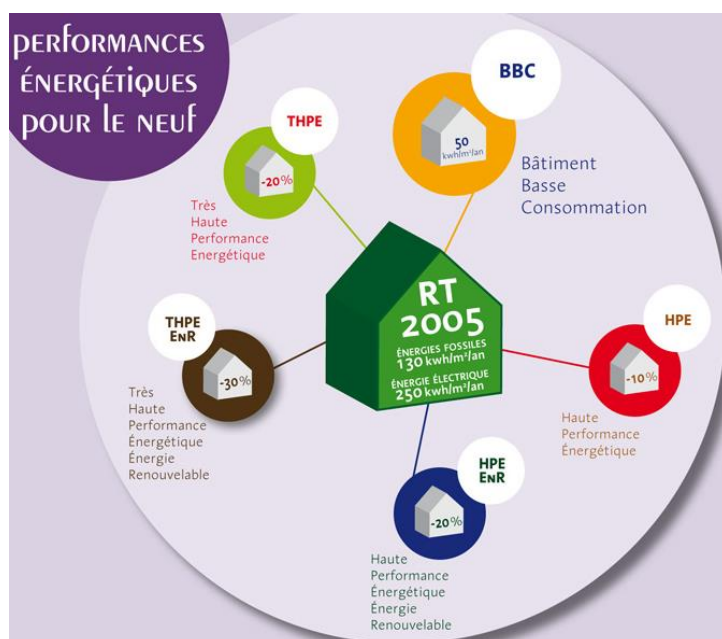
- 3 années d'expériences dans le bâtiment ou un bac+2 dans les techniques du bâtiment (possibilité de validation des prés requis : contactez O2 Formations le cas échéant)



*Présenté en mars 2013, le plan de rénovation énergétique de l'habitat répond à l'engagement du Président de la République de rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017, afin de réduire de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à l'horizon 2020 (source ADEME).*

### Objectifs de la formation ENR-EEE

- Posséder les connaissances pour le rôle de conseiller/Auditeur énergétique des bâtiments et la réalisation d'études thermiques réglementaire RT2012 des bâtiments
- Etablir un diagnostic/audit énergétique de l'existant.
- Aider le maître d'ouvrage dans sa demande de label (BBC/BBC rénovation).
- Aider les maîtres d'ouvrages voulant améliorer la performance énergétique de leur logement ou voulant optimiser la conception des bâtiments neufs.
- Proposer des préconisations de travaux en conformité avec le cahier des prescriptions techniques du label ; (chronologie des travaux, maîtrise des coûts et calcul des retours sur investissement, les différents mécanismes de financement, les avantages fiscaux).
- Etablir un bilan thermique projeté après choix des travaux à réaliser
- Maîtriser les différentes méthodes de calculs (3CL/THce ex).
- INITIATION A LA THERMOGRAPHIE ET INFILTROMETRIE
- Maîtriser les méthodes de calculs Th C-E, règles de calcul Th Bât, Méthode Th-BCE 2012 et coefficient Bbio.
- Vérifier la conformité d'un bâtiment au regard de la réglementation thermique, de dimensionner des installations de chauffage ou de valider un projet au regard des labels (HPE, THPE, BBC-Effinergie), BEPOS, ...



## PEDAGOGIE de la formation ENR-EEE

- Plusieurs diaporamas interactifs permettront de mieux comprendre les enjeux et les problématiques liés à la performance énergétique des bâtiments.
- Le fractionnement des différents modules permet de mieux assimiler ce qui a été vu en cours.
- De nombreuses approches théoriques et pratiques (études de cas, mise en situation) permettront une meilleure maîtrise du conseil en rénovation.
- La pratique d'un logiciel agréé par le ministère en charge de la construction pour les calculs (3CL et THce ex) la manipulation des différents matériels liés aux investigations et audits permettront d'appréhender réellement les problématiques liées à la thermique des bâtiments.
- Les formateurs O<sup>2</sup> formations sont des experts de la thermique du bâtiment.

## Un métier d'avenir ? Pourquoi ?\*

Tous les acteurs, et particulièrement la filière des professionnels du bâtiment, se mobilisent pour atteindre cet objectif. Deux piliers sont indispensables à la réussite de ce plan de rénovation énergétique :

- des particuliers mieux informés et soutenus;
- des professionnels du bâtiment mieux formés et qualifiés.

La rénovation énergétique de l'habitat répond à un triple enjeu :

- écologique : réduire les consommations pour lutter contre le dérèglement climatique ;
- social : lutter contre la précarité énergétique et réduire les charges qui pèsent sur les ménages ;
- économique : soutenir le développement de la filière de rénovation énergétique et plus globalement l'activité dans le bâtiment, secteur créateur d'emplois non délocalisables.

\*(Source ADEME)



Renseignements au  
**03 82 83 24 28**  
coût d'un appel local

**PROGRAMME de la formation ENR-EEE**

**1. Module 1 : Diagnostic de performance énergétique DPE (3 jours + 2 jours)**

1.1. Les généralités sur le bâtiment :

1.1.1. La typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales ;

1.1.2. Les spécificités des bâtiments construits avant 1948, notamment en termes de conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux.

1.2. La thermique du bâtiment :

1.2.1. La thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été, de prévention et de traitement des désordres thermiques ou hygrométriques sur les bâtiments ;

1.2.2. Les grandeurs physiques thermiques, notamment la température, les degrés jours unifiés, la puissance, les énergies primaire et secondaire, le flux thermique, la résistance thermique, la conductivité thermique, la capacité calorifique, l'inertie thermique, les pouvoirs calorifiques supérieur et inférieur, la notion d'émission de gaz à effet de serre ;

1.2.3. Les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement ;

1.2.4. Les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air ;

1.2.5. Les principes de calcul d'une méthode réglementaire ainsi que les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles compte tenu notamment de la présence de scénarii conventionnels ;

1.2.6. Les sources de différence entre les consommations conventionnelles et mesurées.

1.3. L'enveloppe du bâtiment :

1.3.1. Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique ;

1.3.2. Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ;

1.3.3. Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

1.4. Les systèmes :

1.4.1. Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie ;

1.4.2. Les principaux équipements de ventilation : simple et double flux ;

1.4.3. Les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur ;

1.4.4. Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ;

1.4.5. Les technologies innovantes ;

1.4.6. Les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ;

1.4.7. La mise en place d'énergies renouvelables ;

1.4.8. Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

1.5. Les textes réglementaires :

1.5.1. Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés ;

1.5.2. Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie ;

1.5.3. La terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus. ».

## **2 Module 2: Contexte et fondamentaux de la rénovation énergétique (3 jours + 2 jours)**

### 2.1. Contexte

2.1.1. Climatique

2.1.2. Énergétique

2.1.3. Réglementaire

### 2.2. Fondamentaux

- 2.2.1. Perspectives du bâtiment
- 2.2.2. Directive Européenne et Lois Grenelle de l'Environnement
- 2.2.3. Performance énergétique
- 2.2.4. Labels de performance énergétique
- 2.3. Principes de la thermique du bâtiment
  - 2.3.1. Définitions, grandeurs physiques
  - 2.3.2. Notions de confort thermique
  - 2.3.3. Bases de la thermique du bâtiment
  - 2.3.4. Déperditions et apports
  - 2.3.5. Consommations énergétiques

Mise en application avec un logiciel agréé par le ministère en charge de la construction, études de cas

### **3. Module 3 : Thermique du bâtiment (3 jours + 2 jours)**

- 3.1. Phénomènes physiques
  - 3.1.1. Transmission de chaleur
  - 3.1.2. Transmission de vapeur d'eau, humidité, condensation
  - 3.1.3. Perméabilité à l'air
  - 3.1.4. Inertie
  - 3.1.5. Pathologies
- 3.2. Bâti
  - 3.2.1. Parois opaques (murs, planchers, plafonds)
  - 3.2.2. Isolation
  - 3.2.3. Parois vitrées
  - 3.2.4. Ponts thermiques
- 3.3. Ventilation
- 3.4. Systèmes
  - 3.4.1. Chauffage
  - 3.4.2. Eau Chaude Sanitaire
  - 3.4.3. Refroidissement
  - 3.4.4. Eclairage

#### 3.5. Production d'énergie

Mise en application avec un logiciel agréé par le ministère en charge de la construction, études de cas

### **4. Module 4 : Réglementations Thermiques (3 jours + 2 jours)**

- 4.1. RT2005 ou principe de la RT2012
- 4.2. RT Existant
  - 4.2.1. Élément par Élément
  - 4.2.2. Globale

- 4.3. Méthode de calculs Th-CE-ex
- 4.4. Audit énergétique en résidentiel
  - 4.4.1. Phasage de l'audit
  - 4.4.2. Méthodologie

Mise en application avec un logiciel agréé par le ministère en charge de la construction, études de cas

## **5. Module 5 : Offre globale et Garantie de Performance Energétique (3 jours + 2 jours)**

- 5.1. Dispositif incitatif
  - 5.1.1. Certificats d'Economie d'Energie
  - 5.1.2. Bonification COS
  - 5.1.3. Labels (HPE, HPE Rénovation, BBC, La Maison Passive, Minergie)
- 5.2. Crédit d'impôt dédié développement
- 5.3. Eco-Prêt à taux zéro
- 5.4. Labels Rénovation Energétique  
(de Promotelec...)
- 5.5. Offre globale
  - 5.5.1. Raisonement
  - 5.5.2. Montage
  - 5.5.3. Financement

Mise en application avec un logiciel agréé par le ministère en charge de la construction, études de cas.

### ➤ **Journée d'initiation à l'infiltrométrie et Thermographie infrarouge**

## **6. Module 6 : Mise en pratique sur terrain (5 jours)**

- 6.1. Réalisation d'une étude thermique sur un bâtiment neuf ou ancien.
- 6.2. Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air des bâtiments et la rédaction de son rapport.
- 6.3. Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique et la rédaction de son rapport.
- 6.4. Réalisation d'une attestation de fin de chantier.

## **7. Module 7 (option) : Préparation d'un mémoire et audit (11 jours)**

7.1. Le candidat possède 5 jours pour réaliser son mémoire. Il peut le réaliser par le biais d'un stage en entreprise ou en autonomie. Il expose son mémoire par vidéo projection et répond aux questions du jury.

➤ **Composition du Mémoire (à fournir sous format papier et .ppt)**

**1. Présentation**.....

Expérience professionnelle, par quel biais avez-vous connu cette profession, Votre projet professionnel.

**2. Cadre réglementaire de la profession**.....

Exposé du cadre réglementaire de la profession, justifiez votre veille juridique et réglementaire. Expliquez la responsabilité civile professionnelle de l'expert en économie et efficacité énergétique des bâtiments.

**3. Méthodologie de l'expert en économie et efficacité énergétique des bâtiments**.....

Préparer la conduite d'une mission de conseiller, Exposé du choix de la méthodologie à adopter en fonction des études et contrôles ETUDE THERMIQUE-DPE-ATTESTATION RT 2012.

Choix du matériel.

**4. Rapports d'études et de contrôles**.....

**Fournir un rapport complet d'études et contrôles par module** ETUDE THERMIQUE-DPE-ATTESTATION RT 2012. Expliquez vos conclusions.

**5. Action commerciale**.....

Proposez un devis adapté à la mission. Argumentaire.

**6. Conclusions**.....

7.2. Présentation du mémoire devant un jury d'O2 Formations pour la délivrance du diplôme Titre II.

*Titre enregistré au RNCP (arrêté du 05 avril 2012, J.O. du 14 AVRIL 2012, NOR : APPD1209691A)*

**8. Module 8 (option) : Certification (1 jour)**

8. Passage à la certification Diagnostic de Performance Energétique individuelle avec un organisme accrédité par le COFRAC (indispensable pour la réalisation de DPE et attestation RT2012).

Renseignements au  
**03 82 83 24 28**  
coût d'un appel local



## Moyens Humain et Matériel

### Formateurs :

#### MR MOUHEB HASSAD

Qualification Qualibat 8711 N° MB 0111-1

Diplômé d'études supérieures en électrotechnique et mesures physiques, chargé d'affaires bureau d'études puis dirigeant de la société LORPLAN SARL de Janvier 2005 à Septembre 2008 et dirigeant de la société O<sup>2</sup> DIAGNOSTICS depuis 2008.

#### MR LAROUZ SOUFIAN

Qualification Qualibat 8711 : Opérateur N° MB 0111-3

Intervenant - Formateur au sein de la Société O<sup>2</sup> Formation en Perméabilité à l'air des réseaux et infiltrométrie des bâtiments. Diplômé d'études supérieures en mesures physiques. Directeur technique au sein de la société O<sup>2</sup> DIAGNOSTICS.

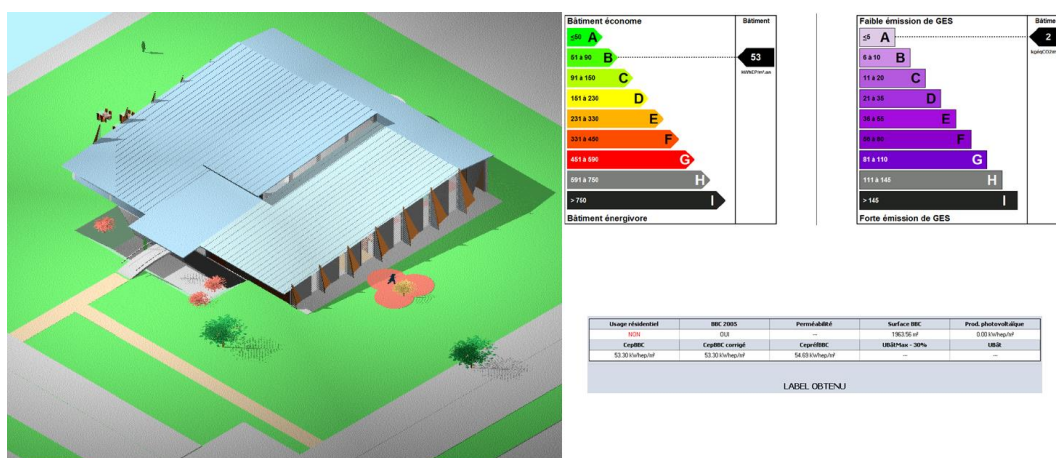
#### MR THOUVENOT PIERRE

Directeur technique des bureaux d'études thermique O<sup>2</sup>. Spécialiste de la thermique et efficacité énergétique des bâtiments. O<sup>2</sup> Energie accompagne tous les acteurs du bâtiment à répondre aux besoins croissants de leurs clients en matière de confort thermique et d'économie d'énergie.

*O<sup>2</sup> FORMATIONS s'est attaché les services d'acteurs de confiance pour vous offrir des formations efficaces. Par le biais de professionnels de la thermique des bâtiments et experts en audits sur chantier, O<sup>2</sup> Formations met face à vous des acteurs de terrain et d'expérience.*

## Matériel pédagogique

- Supports pédagogiques papier couleur.
- Diaporamas et supports informatiques usb.
- Logiciels dédiés aux études thermiques (versions d'essais), porte soufflante Minneapolis et caméra thermique FLUKE.



Renseignements au  
**03 82 83 24 28**  
 coût d'un appel local

**EXPERT EN ECONOMIE ET EFFICACITE ENERGETIQUE DES  
BATIMENTS**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

SOCIETE.....NOM.....PRENOM.....  
 ACTIVITE.....ADRESSE.....  
 CODE POSTAL.....VILLE.....  
 TEL.....MAIL.....SIRET.....

**Souhaite suivre la formation d'expert en économie et efficacité énergétique des bâtiments :**

**CYCLE DE FORMATION RETENU :**

**ENR-EEE** Cycle de 30 jours (théorie+pratique+DPE).....**5600€ TTC**

**ENR-EEC** Cycle de 41 jours (théorie+pratique+DPE+TITRE II).....**6600€ TTC**

**CERTIFICATION** DPE individuelle (hors rattrapage) ..... **400 € TTC**  
*Prévoir logiciel DPE + ordinateur portable*

**TOTAL :.....TTC\***

Dates retenues : .....Lieu.....  
 (Selon calendrier joint ou disponible au 03 82 83 24 28 ou formation@o2diagnostics.com)

\*O<sup>2</sup> Formations est non assujetti à la TVA

***Nous contacter pour une formation en intra ou inscriptions groupées (3 personnes minimum).***

**Inscription validée après réception :** du bulletin d'inscription complété et signé accompagné d'un acompte de 50% (encaissé au début de la formation, le solde est encaissé à la fin de la formation) un accusé de réception vous sera envoyé par mail. Vous recevrez une convocation au stage dès réception des documents.

**En cas d'annulation par le candidat dans un délai inférieur à 30 jours avant le début de la formation, 50% du montant de la formation sera dû à O<sup>2</sup> FORMATIONS.**

**O<sup>2</sup> FORMATIONS se réserve le droit de reporter l'ouverture de certaines sessions et s'engage à en avertir les inscrits au moins 7 jours avant le début du stage.**

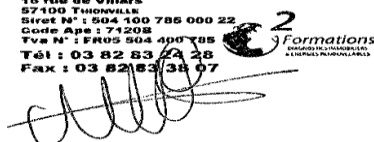
**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.**

Virement bancaire ou chèque libellé à l'ordre de O2 FORMATIONS et à envoyer à :  
**O<sup>2</sup> FORMATIONS – 16 RUE DE VILLARS 57100 THIONVILLE**

*Fait en 2 exemplaires*

Pour O2 Formations  
 Hassad MOUHEB  
 Gérant

16 rue de Villars  
 57100 Thionville  
 SIRET N° : 504 100 785 000 22  
 Code Ape : 7120B  
 Tva N° : FR05504100785  
 Tél : 03 82 83 24 28  
 Fax : 03 82 83 38 07



Pour le stagiaire  
 NOM PRENOM

(Date, signature et cachet précédés de la mention "Bon pour accord")  
*J'ai bien noté que cette prestation n'engage en rien O2 FORMATIONS quant à la suite qui sera donnée à ma certification.*

#### Définitions

\* **Stages interentreprises** : Formations sur catalogue réalisées dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par O2 FORMATIONS

\* **Formations intra-entreprises** : Formations réalisées sur mesure pour le compte d'un client.

#### Objet et champs d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur de formation et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur de formation, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

#### Documents contractuels

O2 FORMATIONS fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention simplifiée de formation professionnelle telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à O2 FORMATIONS un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation.

#### Inscriptions

Suite à une inscription, un accusé de réception est adressé en retour au client. Les inscriptions seront prises en compte, par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. L'entreprise signataire du bulletin d'inscription déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.

#### Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont non soumis à la TVA. Ils sont exonérés du taux en vigueur pour les activités de formations continue. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables, sans escompte à l'ordre d'O2 FORMATIONS à réception de facture par chèque ou virement bancaire.

Tout paiement respectivement acompte devra intervenir au plus tard au 1<sup>er</sup> jour de la formation dispensée par O2 FORMATIONS, sans quoi O2 FORMATIONS se réserve le droit de ne plus accueillir le candidat en ses locaux.

#### Formations

Le formateur est connu au premier jour de formation. Son nom peut être absent de nos programmes de formation.

Le nombre d'heure de formation est fixé à sept heures de formation journalière. Les horaires ne sont pas fixes et peuvent varier en fonction du niveau du groupe.

#### Formations intra-entreprises :

Les formations Intra-entreprises font l'objet d'un prix négocié avec le client, en fonction de son cahier des charges, et sont soumises aux présentes conditions générales de vente.

■ Un acompte de 50 % est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à O2 FORMATIONS si le client renonce à la formation.

■ Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

■ En cas de non paiement des frais d'inscription, O2 FORMATIONS se réserve le droit d'interdire la formation respectivement sa poursuite et de refuser ainsi l'entrée au Centre de formation sans préjudice des stipulations qui suivent.

#### Règlement par un tiers ou d'un OPCA

En cas de prise en charge par un organisme tiers-payeur (AGEFOS-PME, FAFIEC, OPCALIA, FONGECIF, OPCA bâtiment, autres OPCA) un accord de prise en charge écrit du tiers-payeur est obligatoire et doit parvenir à O2 FORMATIONS par courrier avant le début de la formation. Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si O2 FORMATIONS n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1<sup>er</sup> jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### Pénalités de retard

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré d'un taux conventionnel de 10 % l'an et des frais extrajudiciaires (lettre recommandée avec AR, etc.) et judiciaires éventuels (C. Com. Art.441 -6 al 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit ou « Nos factures sont payables au grand comptant. Toute réclamation doit, pour être prise en considération être introduite par LRAR endéans les 5 jours de la date de réception. Passé ce délai, la facture est réputée comme acceptée et tout retard de paiement entraînera sans mise en demeure préalable des intérêts débiteurs à concurrence de 15 % par an avec néanmoins un minimum de 50 € ».

#### Clause pénale :

En cas de non paiement par le client, O2 FORMATIONS sera en droit de demander des dommages-intérêts d'un montant de 1.250 € euros et sans préjudice du montant encore à réclamer du dommage effectivement et réellement subi.

#### Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande à O2 FORMATIONS, sans avoir procédé au paiement de prestations passées, O2 FORMATIONS pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### Conditions d'annulation et de report

O2 FORMATIONS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session. Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

#### Pour les formations intra-entreprises :

Toute entreprise a la possibilité, jusqu'à la veille de la formation de modifier la liste des stagiaires. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

\* Si une annulation intervient dans les 10 jours francs ouvrables précédant la date du début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois, l'acompte de 30% du montant de la commande sera porté au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future.

\* Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 6 mois, l'acompte restera acquis à O2 FORMATIONS à titre d'indemnité forfaitaire.

#### Loi applicable :

Les Conditions Générales et tous les rapports entre O2 FORMATIONS et ses clients relèvent de la Loi française.

#### Attribution de juridiction

Dans toute contestation d'ordre contractuel se rapportant aux prestations effectuées en France les Tribunaux de THIONVILLE seront seuls compétents, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Les contestations d'ordre contractuel concernant les prestations effectuées à l'étranger seront tranchées suivant le règlement de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement ; l'arbitrage aura lieu à PARIS. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

#### Conditions particulières de vente : formation expert en économie et efficacité énergétique des bâtiments.

O2 FORMATIONS organise les sessions de formation se préparant au passage à la certification. Nous mettons en relation le candidat et l'organisme de certification afin de bénéficier de tarif préférentiel. O2 FORMATIONS se réserve le droit de reporter les inscriptions aux certifications jusqu'à l'acquittement de la facture de la formation.

Les diplômes sont décernés après le paiement total de la formation.

O2 Formations rappelle aux candidats l'obligation de souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle pour la réalisation d'études et de contrôles. Conditions à consulter avec l'assurance des candidats.